










Bordereau de signature

001/CA Débat d'orientation budgétaire 2016



Signataire	Date	Annotation
alma blazevic, <i>SADM</i>	01/02/2016	 Visa
celine albert, <i>Chef GRHF</i>	01/02/2016	 Visa
florian souyris par délégation de "Directeur", <i>Directeur Adjoint</i> , par délégation de <i>Directeur</i>	01/02/2016	 Visa
michel benoit, <i>Président</i>	03/02/2016	 Signature  Certificat au nom de MICHEL BENOIT (SCE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS), émis par Certigna ID PRIS** Pro, valide du 19 déc. 2014 à 06:00 au 18 déc. 2017 à 06:00.
alma blazevic, <i>SADM</i>	04/02/2016	 Transmis
<i>SADM</i>		 Visa
<i>SADM</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2016-02-04)	

Dossier de type : ACTES // Délibérations CA

Propriétés spécifiques : • Date de publication : jeudi 4 février 2016 (2016-02-04)

Acquitté en PREFECTURE le 04/02/2016



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

SEANCE DU 22 JANVIER 2016

L'an deux mille seize et le vingt deux du mois de janvier, à neuf heures trente, le conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

Participent à la séance :

Mme Astrid JEFFRAULT, directrice de cabinet du Préfet,
M. Vincent LELONG, payeur départemental,
Mme Céline ALBERT, chef du groupement ressources humaines et formation.

Présents :

Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Jean-Paul RAYNAUD, Christophe TESTAS, André FABRE, Jacques THOUROUDE, Éric GUILLAUMIN, Bernard MIRAMOND, Philippe GONZALEZ, Marc COUSINIE.
Mmes Éva GERAUD, Nathalie BORGHESE, Françoise BARDOU, Marie-Dominique PESTRE-SURLES, Martine COURVEILLE.

Membres à voix consultative :

COL Christophe DULAUD, médecin-colonel Jean-Pierre LAUTIER, CNE Jean-Marc RAYNAL, CNE Jean-Jacques DARGET, SGT Nicolas SERRES (suppléant de SCH Julien DURAND), CNE Mohamed BOURAHLA.

Absents excusés :

M. Jean- Michel BOUAT, CPL Julien ESTIVALS.
Mmes Florence BELOU, Sylvie BIBAL-DIOGO, Michèle VINCENT.

Secrétaire : Colonel C. DULAUD.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 18 / présents : 14/ pouvoirs : 0/ votants : 14.

Nombre de membres à voix consultative en exercice : 7 / présents : 6.

Date de la convocation : 11 janvier 2016.

~~~~~  
**RAPPORT N°001/CA - 01/16**

**OBJET : Rapport introductif au débat d'orientation budgétaire 2016**

Dans le cadre de l'élaboration du budget primitif 2016, il est proposé aux membres du conseil d'administration de procéder au débat d'orientation budgétaire, conformément aux termes des articles 11 et 12 de la loi 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République. Pour cela, il est présenté dans un premier temps une courte analyse stratégique du Service départemental d'incendie et de secours du Tarn, puis dans un second temps les grandes orientations présidant à la structuration du prochain exercice budgétaire.

**1. L'analyse stratégique du SDIS81 : la matrice SWOT**

L'immédiateté et la sur-information de notre société de ce début de vingt et unième siècle imposent plus que jamais au SDIS de penser son action dans un temps long, comme l'y invite l'obligation d'organiser un débat sur les grandes orientations financières de l'exercice budgétaire à venir. La crise de la dette publique et les tensions financières pesant sur la zone euro nous incite de plus à préparer une baisse continue des budgets publics, déjà amorcée depuis plusieurs exercices budgétaires. Un panel de réformes législatives et réglementaires remodèle par ailleurs le paysage institutionnel et territorial – loi MAPTAM, loi NOTRE, en redessinant de plus les carrières des agents – décrets de 2012 modifiant les statuts des sapeurs-pompiers professionnels, directive 2003/88/CE sur le temps de travail, allongement de la durée de vie professionnelle avec les réformes successives des régimes de retraite - dans un contexte macroéconomique complexe où

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DU TARN**

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09  
**Tél** 05-63-77-35-18 **Fax** 05-63-77-35-98  
**Courriel** direction.etat-major@sdis81.fr

[www.sdis81.fr](http://www.sdis81.fr)  
SAPEURS-POMPIERS DU TARN  
Engagement - Cohésion - Efficacité

*Acquitté en PREFECTURE le 04/02/2016*

l'insécurité juridique s'accroît à l'aune d'un contentieux administratif en plein développement. Le SDIS évolue désormais dans un environnement similaire à celui des petites et moyennes entreprises : confronté à l'hyper-concurrence et à la complexité du droit, il est ainsi en première ligne en matière de litiges relatif aux marchés publics. Il suffit pour s'en convaincre d'évoquer le tout récent référé pré-contractuel introduit le 4 décembre 2015 par la société MAGIRUS CAMIVA contre le SDIS81, au motif d'irrégularités présumées que le juge administratif a écarté dans le cadre de son ordonnance de jugement prise le 30 décembre 2015 en faveur du SDIS81...

Recourir à une méthode d'analyse stratégique issue du monde de l'entreprise n'apparaît plus dès lors comme incohérent ou superflu. Il est en effet plus que jamais vital de s'interroger sur les forces et les faiblesses du SDIS81 au regard des défis posés par l'avenir, afin de poursuivre l'accroissement des performances du SDIS 81 dans un contexte des plus contraint. Il s'agit aussi dans ce cadre d'identifier les opportunités dont pourrait se saisir le SDIS, sans ignorer les menaces qui pèsent sur son développement. Il vous est donc proposé ci-après de passer le SDIS81 au crible de la matrice SWOT :



Cet outil d'analyse stratégique permet en effet, grâce à une lecture des lignes et des colonnes, de répondre à deux grandes questions :

- Quels sont les points de fragilité du SDIS81 ?
- Que faut-il faire pour améliorer nos performances ?

**Il vous est proposé le résultat suivant, chaque lecteur pouvant approfondir chaque thématique en suivant les renvois situés infra :**

| <u>Forces</u>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | <u>Faiblesses</u>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>A. Maîtrise des coûts de fonctionnement</p> <p>B. Mise en place d'une gestion fine du patrimoine mobilier</p> <p>C. Effet des mutualisations d'achat à l'œuvre avec le Conseil départemental</p> <p>D. Visibilité à long terme en matière d'investissement : plan immobilier, plan d'entretien infrastructurel du patrimoine immobilier, plan d'équipement, schéma directeur des systèmes d'information</p> | <p>G. Absence de marge de manœuvre en section fonctionnement et en matière de recherche d'économies d'échelle</p> <p>H. Évolution problématique des dotations aux amortissements qui détériorent la capacité d'autofinancement du SDIS</p> <p>I. Vieillesse de la flotte véhicules et évolution des technologies automobiles (EURO6)</p> <p>J. Baisse de la qualité des constructions et augmentation des opérations de ré-investissement</p> <p>K. Capacité faible à absorber les incidences financières de nouvelles dispositions normatives (réforme de l'habillement en 2015 par exemple...)</p> |
| <u>Opportunités</u>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | <u>Menaces</u>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>E. Neutralisation de la dette supplémentaire générée par la poursuite du plan immobilier, grâce à un mécanisme financier ad hoc mis en place par le Conseil départemental</p> <p>F. Montage progressif sur le long terme d'un établissement public interdépartemental d'incendie et de secours (EPIDIS)</p> | <p>L. Incertitude sur l'augmentation du point d'indice</p> <p>M. Incidences relatives à la fin de la période transitoire de la réforme de la catégorie C et B de la filière SPP et à la déclinaison de la réforme de la catégorie A de la filière SPP</p> <p>N. L'application stricto sensu aux sapeurs-pompiers de la directive n°2003/88/CE du 4 novembre 2003</p> <p>O. Fort développement du risque contentieux en matière d'achat public</p> <p>P. Incertitude sur les relations financières avec le SAMU, notamment dans le cadre du remboursement des missions d'appui logistique</p> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

#### A. Maîtrise des coûts de fonctionnement

Le SDIS81 s'applique à contenir depuis plusieurs années ses dépenses de fonctionnement en général et sa masse salariale en particulier, puisque l'évolution des chapitres 011 et 012 sur les trois derniers exercices budgétaires n'excède pas 1%. Aucun poste de fonctionnaire statutaire n'a à ce titre été créé.

| Chapitre 012 | 2012      | 2013      | 2014      | 2015      |
|--------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Montant      | 18 100 K€ | 18 558 K€ | 18 905 K€ | 19 618 K€ |

#### B. Mise en place d'une gestion fine du patrimoine mobilier

Le SDIS81 a mis en place une gestion fine de son patrimoine mobilier en mettant en place une chaîne logistique entièrement informatisée, lui permettant d'optimiser le niveau des stocks et de coordonner l'ensemble des flux physiques de matériels. Ce projet, qui a permis au SDIS de remporter un trophée national en 2015 et qui aboutira en 2016 à une certification ISO9001, a entraîné une réduction des stocks du service matériels de plus de 300 000 € en moins de quatre ans.

#### C. Effet des mutualisations d'achat à l'œuvre avec le Conseil départemental

Le SDIS81 a constitué avec le Conseil départemental du Tarn plusieurs groupements d'achat (lubrifiants, pneus, produits d'entretien, informatique) qui lui ont permis de bénéficier de rendements d'échelles liés aux grandes quantités commandées par notre partenaire. Le groupement d'achat informatique a ainsi à titre d'exemple permis de bénéficier d'une économie de plus de 25% sur les ordinateurs fixes et portables. Des niveaux de rendement identiques sont par ailleurs constatés sur les pneumatiques.

#### D. Visibilité à long terme en matière d'investissement : plan immobilier, plan d'entretien infrastructurel du patrimoine immobilier, plan d'équipement, schéma directeur des systèmes d'information

Le SDIS dispose de plusieurs plans d'investissement étalés dans le temps, qui permettent de structurer et d'anticiper en amont les besoins de financement de l'établissement public :

- un plan immobilier débuté en 2005 et toujours en cours d'exécution avec le projet de reconstruction du centre de secours de Carmaux en cours (3 millions €) et la perspective de lancer en 2016 le projet de reconstruction du centre de secours de Mazamet (3 millions €) ;
- un plan quinquennal d'entretien des infrastructures du SDIS 2016-2019 (150 K€) ;
- un plan d'équipement 2014-2018 arrêté par le Conseil d'administration du 21 mars 2014 prévoyant en 2016 un investissement de 1,2 millions € dédié notamment à l'acquisition d'une échelle aérienne, d'un camion citerne feux

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DU TARN**

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09  
Tél 05-63-77-35-18 Fax 05-63-77-35-98  
Courriel direction.etat-major@sdis81.fr

[www.sdis81.fr](http://www.sdis81.fr)  
SAPEURS-POMPIERS DU TARN  
Engagement - Cohésion - Efficacité

*Acquitté en PREFECTURE le 04/02/2016*

- de forêt, de quatre ambulances (VSAV) ;
- un schéma directeur des systèmes d'information 2016-2020 tablant en 2016 sur un investissement d'environ 600 000 € en investissement

#### E. Neutralisation de la dette supplémentaire générée par la poursuite du plan immobilier, grâce à un mécanisme financier ad hoc mis en place par le Conseil départemental

Le Conseil départemental et le SDIS81 ont convenu de poursuivre le plan immobilier du SDIS, ralenti par la récente crise des dettes souveraines et les difficultés conséquentes d'accès aux prêts immobiliers, grâce à la mise en place d'un financement intégré dans la nouvelle convention pluriannuelle de financement en cours de conclusion. Il s'agit en occurrence de faire porter la poursuite de l'endettement du SDIS par le Conseil départemental, qui adjoindra à son financement classique le remboursement des intérêts d'emprunt et du capital.

#### F. Montage progressif sur le long terme d'un établissement public interdépartemental d'incendie et de secours (EPIDIS)

Le SDIS81 travaille avec plusieurs SDIS de la grande région Midi-Pyrénées Languedoc Roussillon à la mise en place d'un établissement public interdépartemental d'incendie et de secours (EPIDIS), tel que visé par l'article L1424-52 du Code général des collectivités territoriales.

#### G. Absence de marge de manœuvre en section fonctionnement et en matière de recherche d'économies d'échelle

Le SDIS s'est lancé depuis plusieurs années dans des politiques sectorielles de rationalisation des dépenses inscrites aux chapitres 011 et 012. Une mise en concurrence régulière des opérateurs d'énergie et de télécommunications, rendue obligatoire par les lois relatives à la déréglementation de ces secteurs, a en effet permis de générer des économies d'échelle conséquentes. Une optimisation du plan de formation a de plus permis de réduire la charge de ce dernier sur les 3 derniers exercices budgétaires. Une optimisation et une réduction dans l'offre de consommables (produits d'entretien, bureautique, papier...) a par ailleurs été menée de 2010 à 2014. Le SDIS81 a lancé sur l'ensemble de ses fonctions logistiques des chantiers de LEAN MANAGEMENT (NDLR : la réduction des gaspillages) qui ont permis de réduire les surstocks, les non qualités constatées sur les produits livrés dans les centres de secours et les incohérences en matière de gestion des circuits de distribution des matériels. Les gains apportés par ces initiatives ont néanmoins atteint aujourd'hui une limite asymptotique qui apparaît difficilement franchissable :

| Chapitre 011 | 2012     | 2013     | 2014     | 2015     | 2016     |
|--------------|----------|----------|----------|----------|----------|
| Montant      | 3 020 K€ | 3 405 K€ | 3 447 K€ | 3 715 K€ | 3 757 K€ |

Il est par ailleurs important de relever que les dépenses du chapitre 011 sont très dépendantes du contexte géostratégique et macroéconomique (coût des fluides et de l'énergie).

#### H. Évolution problématique des dotations aux amortissements qui détériorent la capacité d'autofinancement du SDIS

Le haut degré d'informatisation du SDIS sera atteint en 2016 dans le cadre du prochain schéma directeur des systèmes d'information 2016-2020, qui verra notamment l'acquisition d'un outil d'analyse des données et d'aide à la décision. Il succède au schéma directeur des systèmes d'information 2012-2015, dédié au développement des couches logicielles. Ce dernier a été décliné dans le cadre d'une autorisation de programme d'un montant de 550 000 € et a entraîné des dotations aux amortissements conséquentes, de par la durée d'amortissement de ces biens comprise entre 3 et 5 ans.

| Dotations aux amortissements | 2012     | 2013     | 2014     | 2015     | 2016     |
|------------------------------|----------|----------|----------|----------|----------|
| Montant                      | 1 770 K€ | 1 820 K€ | 1 870 K€ | 1 970 K€ | 2 136 K€ |

#### I. Vieillesse de la flotte véhicules, évolution des technologies automobiles (EURO6) et dégradation du coût de maintenance du patrimoine mobilier de manière plus générale

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DU TARN**

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09  
Tél 05-63-77-35-18 Fax 05-63-77-35-98  
Courriel direction.etat-major@sdis81.fr

[www.sdis81.fr](http://www.sdis81.fr)  
SAPEURS-POMPIERS DU TARN  
Engagement - Cohésion - Efficacité

*Acquitté en PREFECTURE le 04/02/2016*

Le plan d'équipement 2014-2018, d'un montant de 5,2 millions €, verra en 2016 des crédits de paiement affectés à hauteur de 1,2 millions € (hors réinscription de l'échelle aérienne et du camion citerne feux de forêt, prévus en 2015 et non acquis de par la procédure contentieuse ayant opposé en décembre 2015 la société MAGIRUS CAMIVA au SDIS81). Le changement de technologies de motorisation et les mutations opérées en matière de matériaux composites, à l'œuvre dans le secteur automobile depuis maintenant plus de dix ans, démontrent aujourd'hui avec l'avènement de la norme EURO 6 la fragilité des perspectives financières esquissées lors de l'élaboration du plan d'équipement actuel. En effet, postuler qu'un fourgon pompe-tonne, outil emblématique des soldats du feu, vivra pendant vingt ans confine désormais, après un retour d'expérience de deux ans, à une hypothèse probabiliste « meilleur cas » au taux d'occurrence très faible. La flotte du SDIS81 va ainsi devoir anticiper un vieillissement prématuré déjà constaté par l'évolution de ses coûts de maintenance, qui ne pourra être gommé que par une augmentation des achats ou une réduction du parc :

| Coût des maintenances matérielles et logicielles | 2013   | 2014   | 2015   | 2016   |
|--------------------------------------------------|--------|--------|--------|--------|
| Montant                                          | 360 K€ | 385 K€ | 414 K€ | 510 K€ |

#### J. Baisse de la qualité des constructions et augmentation des opérations de ré-investissement

Le SDIS profite depuis 2010 d'une baisse importante des coûts travaux constatés sur les opérations de reconstruction de ses infrastructures (-20% environ). Il ne faut pas néanmoins s'y tromper : la baisse de la qualité des constructions est constatée à l'aune des déclarations effectuées dans le cadre des garanties de parfait achèvement ou des garanties décennales (de plus en plus fréquentes). Ces incidents laissent planer un doute sur le coût des bâtiments tout au long de leur cycle de vie, très probablement en forte hausse par rapport aux bâtiments construits jusqu'en 2008.

#### K. Capacité faible à absorber les incidences financières de nouvelles dispositions normatives (réforme de l'habillement en 2015 par exemple...)

Le SDIS constate, à l'instar de nombreuses collectivités locales, que l'édiction de nouvelles dispositions normatives génère un surcoût financier pour l'établissement public. La réforme de l'habillement des sapeurs-pompiers engagée le 8 avril 2015 par la parution d'un arrêté fixant les tenues, uniformes, équipements, insignes et attributs entraîne à titre d'exemple une dépense supplémentaire de 50 K€, soit une augmentation du budget habillement de 18%.

#### L. Incertitude sur l'augmentation du point d'indice

Le gel du point d'indice depuis 2010 sera peut-être remis en question prochainement. Une évolution de ce dernier à hauteur de 1% générerait une augmentation de la masse salariale de 72 000 €, soit 0,5% de la masse salariale.

#### M. Incidences relatives à la fin de la période transitoire de la réforme de la catégorie C et B de la filière SPP et à la déclinaison de la réforme de la catégorie A de la filière SPP

L'année 2012 a vu une refonte de la filière SPP dans les catégories C et B. Une réforme est annoncée en catégorie A, mettant notamment en place les emplois fonctionnels au sein des SDIS.

#### N. L'application stricto sensu aux sapeurs-pompiers de la directive n°2003/88/CE du 4 novembre 2003

La directive n°2003/88/CE du 4 novembre 2003 relative au temps de travail a permis aux États membres de l'Union européenne de définir un cadre commun de gestion et de comptabilisation du temps de travail. Ce dernier, forfaitisé chez les sapeurs-pompiers professionnels jouissant d'un régime de garde structuré autour de journées de garde de 24H, est ainsi le fruit d'une interprétation lato sensu de la norme européenne. Cette lecture est ainsi remise en question par certaines organisations syndicales siégeant au Conseil supérieur de la fonction publique, au motif que 24H de garde pour un sapeur-pompier n'équivalent qu'à 16H de temps de travail effectif. Une application stricto sensu de la directive aurait pour conséquence immédiate de réduire le nombre de SPP de garde par jour ou de recruter des SPP supplémentaires, hypothèses toutes deux inenvisageables actuellement à périmètre financier constant.

#### O. Fort développement du risque contentieux en matière d'achat public

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DU TARN

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09  
Tél 05-63-77-35-18 Fax 05-63-77-35-98  
Courriel direction.etat-major@sdis81.fr

www.sdis81.fr  
SAPEURS-POMPIERS DU TARN  
Engagement - Cohésion - Efficacité

Acquitté en PREFECTURE le 04/02/2016

Le tribunal administratif de Toulouse par ordonnance rendue le 30 décembre 2015 a débouté l'entreprise MAGIRUS CAMIVA, qui venait de demander dans le cadre d'un référé pré contractuel l'annulation de l'appel d'offres ouvert passé par le SDIS81 aux fins d'acquérir 2 échelles aériennes. Ce fait d'un nouveau genre s'inscrit dans un double mouvement plus large qui se caractérise par un élargissement des voies de droit en matière de contestation des décisions des pouvoirs adjudicateurs (référé pré-contractuel, référé contractuel, recours de plein contentieux relatifs aux passations de contrats administratifs) et un développement exacerbé de la concurrence sur certains segments de marchés, comme le bâtiment, l'équipement automobile ou les prestations de service (service des tickets restaurant, entretien des locaux...).

#### P. Incertitude sur les relations financières avec le SAMU, notamment dans le cadre du remboursement des missions d'appui logistique

Le payeur départemental du SDIS a mis en demeure le Centre hospitalier d'Albi, siège du SAMU81, de payer la somme de 178 000 € au titre des missions d'appui logistique réalisées à son profit depuis le 1er janvier 2015. Cet état de fait vient ainsi illustrer les difficultés rencontrées par le SDIS dans le cadre de ses relations financières avec le SAMU, qui doivent faire l'objet d'un conventionnement ad hoc non réalisé à ce jour.

### **2. Les grandes orientations de l'année 2016**

La lecture de la matrice SWOT permet ainsi d'identifier les points faibles de l'établissement public. Ces derniers sont au nombre de trois :

- une faible capacité à optimiser sa gestion financière à périmètre fonctionnel constant, les efforts en ce sens ayant déjà été fournis ;
- un patrimoine au degré d'obsolescence en cours d'augmentation ;
- une forte exposition à des risques exogènes.

Il est donc plus que jamais nécessaire que le SDIS du Tarn se prémunisse des chocs externes à venir en accroissant sa résilience financière. Il vous est ainsi proposé dans le cadre de l'élaboration du budget primitif 2016 de :

- considérer que les recettes seront constituées des contributions communales et intercommunales (12,2 millions €), complétées de la contribution du Conseil départemental évaluée à 13,4 millions € (soit 400 000 € de plus qu'en 2015) et d'une contribution versée au titre de la poursuite du plan immobilier, égale à la charge d'emprunt supplémentaire nécessaire pour cela, conformément aux termes de la délibération de l'assemblée départementale en date du 23 avril 2015 ;
- prévoir une augmentation de la masse salariale de 2% au regard de la poursuite des réformes statutaires intéressant la filière SPP et de la réévaluation probable du point d'indice en 2016 (19,6 millions € en 2016 contre 19,4 millions € en 2015) ;
- de réinscrire sur le BP2016 l'acquisition de l'échelle aérienne et du CCFU restant à acquérir à ce jour du fait du retard généré par la procédure contentieuse avec la société MAGIRUS CAMIVA (750 000 €) ;
- maintenir le niveau des dépenses imprévues à 7,5% de la section fonctionnement afin d'accroître la résilience de l'établissement public à des chocs législatifs, réglementaires ou opérationnels majeurs ;
- poursuivre l'opération de reconstruction du centre de secours de Carmaux (coût total opération de 3 millions €) ;
- lancer l'opération de reconstruction du centre de secours de Mazamet (coût total opération de 3 millions €) en engageant les études afférentes à cette opération ;
- lancer le schéma directeur des systèmes d'information 2016-2020 en créant une autorisation de programme ad hoc au regard de la décision qui sera prise (estimation d'autorisation de programme à 1,8 million € avec un crédit de paiement 2016 avoisinant les 600 000 €) ;
- poursuivre la déclinaison du plan équipement véhicules (1,2 million €).

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DU TARN**

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09  
Tél 05-63-77-35-18 Fax 05-63-77-35-98  
Courriel [direction.etat-major@sdis81.fr](mailto:direction.etat-major@sdis81.fr)

[www.sdis81.fr](http://www.sdis81.fr)  
SAPEURS-POMPIERS DU TARN  
Engagement - Cohésion - Efficacité

*Acquitté en PREFECTURE le 04/02/2016*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité,

- de donner acte de la réalisation du débat d'orientation budgétaire 2016 ;
- de considérer que le présent rapport constitue le rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles du service au cours de l'année à venir, tel que visé par l'article L1424-35 du Code général des collectivités territoriales ;
- d'approuver le rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles du service au cours de l'année à venir.

Document signé électroniquement par  
le président du Conseil d'Administration,  
Michel BENOIT

***La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.***

**Date de publication : 04/02/2016**

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DU TARN**

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09  
**Tél** 05-63-77-35-18 **Fax** 05-63-77-35-98  
**Courriel** direction.etat-major@sdis81.fr

[www.sdis81.fr](http://www.sdis81.fr)  
SAPEURS-POMPIERS DU TARN  
Engagement - Cohésion - Efficacité

***Acquitté en PREFECTURE le 04/02/2016***